



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-026, soit le « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 498 400 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 498 400 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE, D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE ET LES ÉTUDES TECHNIQUES RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 25 »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors d'une assemblée ordinaire tenue le jeudi 15 octobre 2026, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté à l'unanimité le Règlement 2026-026, soit le « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 498 400 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 498 400 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE, LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE, D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE ET LES ÉTUDES TECHNIQUES RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE 25 ».

Ce règlement d'emprunt a pour objet l'acquisition de l'immeuble portant le numéro de lot 6 676 123 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Chambly, en la Ville de Saint-Basile-le-Grand, pour la construction d'une caserne incendie, ainsi que les honoraires professionnels nécessaires à cette fin, pour un montant maximal de 1 498 400 \$, lequel est remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du soussigné, sis au 700, boulevard Yvon-L'Heureux Nord à Beloeil. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau et en obtenir copie moyennant les frais exigibles.

Tout contribuable désirant s'opposer à l'approbation dudit règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut le faire en transmettant directement les motifs de son opposition par écrit à la ministre au cours des trente (30) prochains jours à l'adresse courriel suivante :

stafa@mamh.gouv.qc.ca

Fait et donné à Beloeil le 16 octobre 2026

Pierre-Damien Arel, MAP
Directeur général, secrétaire-trésorier